

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR  
L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

PAR

ISABELLE MCKEE-ALLAIN, DOYENNE<sup>1</sup>,  
ET HÉLÈNE DESTREMPES, VICE-DOYENNE,

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

30 AVRIL 2007

---

<sup>1</sup> En collaboration avec les membres du Comité facultaire ad hoc sur l'étude du document de réflexion de la Commission

## **Résumé**

Les formations générales et spécialisées offertes à la Faculté des arts et des sciences sociales favorisent le développement d'aptitudes intellectuelles (esprit critique, capacité à s'exprimer, créativité) essentielles à l'émergence et au maintien d'une économie du savoir. Ces formations favorisent également l'éveil d'un esprit citoyen et la participation de ces derniers à la vie de leur communauté. Dans cette perspective, il serait extrêmement important de placer les universités au coeur des projets de société qui devront assurer la participation du Nouveau-Brunswick à cette économie mondialisée. C'est pourquoi il convient d'assurer un financement équitable à l'éducation postsecondaire et un respect sans équivoque de l'accessibilité de la minorité francophone et acadienne aux études supérieures. Le gouvernement devrait également songer à l'adoption d'une loi dont le but serait de circonscrire les compétences respectives des universités et des collèges en matière de formation et de recherche.

## **Abstract**

The general and specialized programmes offered at the Faculté des arts et des sciences sociales contribute to the development of precious intellectual capacities (critical thinking, the ability to express oneself with precision and assurance, creativity) which are essential within the evolving economy of knowledge. These programmes favour as well the awakening of civil responsibility and the participation in the development of communities. From this perspective, the place of the university is at the heart of social projects which will ensure New Brunswick's prosperity within a global economy. The crucial contribution of the university to society makes the argument in favour of equitable financing for postsecondary education compelling. Equally compelling is the unequivocal right of the Francophone and Acadian minorities to have access to postsecondary education and research in the language of their choice. The government should as well consider the adoption of a law, the objective of which will be to define the specific mandates of universities and colleges in the province, with regard to formation and research.

## **Introduction**

La Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) a vu le jour en 2001, après la fusion de deux facultés, celle des Arts et celle des Sciences sociales; les disciplines qu'on y enseigne sont néanmoins parmi les plus anciennes à avoir été enseignées aussi bien au Collège St-Joseph qu'à l'Université de Moncton. Avec une centaine de professeures et professeurs, et plus de neuf cents étudiantes et étudiants, cette faculté représente le cœur de l'Université de Moncton. On y dispense de nombreux programmes de premier cycle et certains programmes de deuxième et troisième cycles dans le champ des sciences humaines et sociales, de même que dans celui des beaux-arts. On peut également y suivre une formation professionnelle dans de nombreux domaines de pointe comme la traduction, l'administration publique, le travail social, l'information et la communication. La FASS entretient par ailleurs des activités de recherche nombreuses et intenses grâce notamment aux chaires et aux centres de recherche qui y sont rattachés.

La Faculté des arts et des sciences sociales participe aussi à la formation générale des étudiantes et étudiants inscrits non seulement à cette faculté, mais également à d'autres facultés. La formation linguistique de tous les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton est notamment assurée par le Secteur langue de la FASS.

L'ensemble des formations offertes à la Faculté des arts et des sciences sociales, ainsi que les projets de recherche qui y sont élaborés, favorisent, de façon concomitante, le développement d'aptitudes intellectuelles (esprit critique, capacité à s'exprimer, créativité) essentielles à l'émergence et au maintien d'une économie du savoir (concept d'ailleurs issu des disciplines des sciences sociales). Si la croissance économique et sociale du Nouveau-Brunswick dépend de sa capacité à innover dans les domaines scientifiques, techniques et culturels, la participation de la province au sein de cette économie dépendra entre autres de sa capacité à repenser le système d'éducation postsecondaire et ce, non seulement en terme d'acquisition de compétences, mais également de formations générale et fondamentale, ces dernières étant garantes de savoir, tout autant que de dynamisme et de créativité intellectuelle.

Le présent mémoire, qui s'inscrit dans le cadre de cette discussion sur l'éducation postsecondaire, se veut à la fois le reflet des orientations académiques de la FASS et un outil de réflexion répondant à certaines interrogations soulevées dans le document de travail de la CEPSNB. Nous remercions la Commission de nous avoir donné la chance de pouvoir répondre à ce document, qui n'a pas été toutefois sans soulever des inquiétudes, dont nous ferons état au cours de ce mémoire.

## **Un système d'éducation postsecondaire idéal : enjeux et attentes**

Au Nouveau-Brunswick, comme partout ailleurs, le système d'éducation postsecondaire ne saurait être pensé hors du projet de société auquel il se trouve intégré. Dans le cadre du débat entourant les travaux de la Commission sur l'autosuffisance économique de la province, il nous a semblé essentiel de rappeler que l'Université de Moncton et la Faculté des arts et des sciences sociales, contribuent depuis plus de quarante ans au développement économique, géographique, culturel et social de la population acadienne et, par extension, à celui du Nouveau-Brunswick. Cet

arrimage entre les communautés acadienne et francophone et la contribution de la FASS à leur développement économique, social et culturel soulève en outre le fait que les formations dans les disciplines fondamentales, comme la philosophie, la sociologie, la science politique ou bien encore les lettres (pour ne donner que ces exemples) participent dans une même mesure que les formations professionnelles au développement du Nouveau-Brunswick. De ce fait, il serait pertinent d'accorder aux disciplines fondamentales la place qui leur revient dans le processus de réflexion sur l'éducation postsecondaire dans la province. Les formations en sciences humaines et sociales, de même que dans les arts, devraient ainsi faire partie intégrante de toute stratégie d'intégration à l'économie du savoir, dans un contexte mondialisé; une économie où la compétitivité des entreprises repose principalement sur leur capacité à innover et à pouvoir s'adapter tant au rythme qu'à la diversité des marchés.

Le système d'éducation postsecondaire doit, par ailleurs, s'efforcer de répondre aux besoins spécifiques de la province Il ne faudrait pas chercher à reproduire servilement et à une échelle forcément réduite ce qui se fait dans des provinces plus peuplées, bénéficiant d'un développement industriel beaucoup plus important. Le système d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit pouvoir contribuer à donner une identité forte aux communautés de la province en s'attachant plus particulièrement à définir le contexte particulier de la province, tout en le rattachant à des sociétés semblables, ailleurs dans le monde. Le bilinguisme, les rapports majorité\minorité, l'environnement maritime, la ruralité, l'éloignement du centre, la dépopulation, le défi de l'immigration ne sont que quelques-uns des paramètres qui conditionnent le développement du Nouveau-Brunswick et pour l'étude desquels les disciplines fondamentales de la Faculté des arts et des sciences sociales jouent un rôle de premier plan.

Il est primordial de donner aux étudiants et aux étudiantes du Nouveau-Brunswick une formation qui leur permette de rivaliser avec les autres diplômées et diplômés de partout ailleurs et dans tous les domaines. De plus, il faut viser à créer au Nouveau-Brunswick une société caractérisée par une grande cohésion et un fort sentiment de vouloir-vivre ensemble, une communauté dotée d'une vie sociale et culturelle dynamique et enrichissante. La formation de bons citoyens et citoyennes, qui peuvent donner un sens à leur activité professionnelle et humaine par la réflexion que leur procurent la philosophie et les oeuvres artistiques, est tout aussi fondamentale au développement d'une société durable et équilibrée que la formation de techniciens ou de spécialistes compétents. En ce sens, reléguer les formations dans les disciplines fondamentales à des formations secondaires ou de service uniquement risqueraient d'appauvrir, à terme, non seulement la qualité de vie au Nouveau-Brunswick, mais aussi le niveau de réflexivité et d'esprit critique de sa jeunesse, son habileté à s'adapter aux défis à venir, ainsi qu'à penser le projet de société au sein duquel elle devra s'impliquer.

L'économie seule ne permettra pas de retenir les diplômées et diplômés de nos universités dans la province, d'où la nécessité de ne pas négliger les disciplines fondamentales des arts et des sciences sociales qui peuvent le mieux donner un sens à la vie collective. Cela signifie que le financement nécessaire au développement du système d'éducation postsecondaire doit faire partie des priorités économiques des gouvernements provincial et fédéral. Les investissements en éducation demeurent essentiels à la réalisation de tout projet de société, tant en Acadie que dans les autres communautés de la province. Or, si la question de la prospérité économique semble trop souvent rattachée à une vision utilitariste de la formation universitaire, on se saurait trop insister sur le fait qu'il n'est pas suffisant de former des techniciens et techniciennes; les

étudiantes et étudiants deviendront, au cours de leur vie, beaucoup plus que de simple exécutants. En plus de leurs connaissances, ils contribueront à l'épanouissement économique, social et culturel de leur communauté en devenant des créateurs de savoir, en démontrant des aptitudes à développer des modèles pour une situation donnée, ainsi qu'à poser des jugements éclairés sur un monde complexe en constante évolution. Les formations générale et fondamentale auront plus que jamais un rôle à jouer dans l'éducation de ceux et celles qui devront gérer les répercussions humaines et sociales directement liées à l'essor des nouvelles technologies et de l'économie du savoir<sup>2</sup>. Au cours de leurs études, les étudiantes et les étudiants devront en outre développer la capacité de poursuivre leur formation sur un mode autodidacte et continu, afin de pouvoir relever le défi de la mobilité professionnelle. Ce sera à l'université d'outiller correctement cette relève pour qu'elle soit capable de relever ces défis; et ce sera, en grande partie, le rôle de nos disciplines de fournir les formations nécessaires au développement de ces aptitudes par la transmission des habiletés d'analyse, d'esprit critique, de jugement et de communication.

### **La rétention des diplômées et diplômés au Nouveau-Brunswick**

Une des préoccupations émise par les commissaires de la CEPSNB dans leur document de travail est le fait que : «Bon nombre de ceux qui étudient ailleurs ne reviennent pas dans la province, et bon nombre de ceux qui viennent d'ailleurs ne restent pas après l'obtention de leur diplôme. Parmi les Néo-Brunswickois qui restent ici pour faire leurs études postsecondaires, bon nombre quittent la province après avoir obtenu leur diplôme»<sup>3</sup>. Si cette affirmation décrit la situation dans l'ensemble du secteur postsecondaire, une étude réalisée sur la situation professionnelle en 2005 des diplômées et diplômés du baccalauréat de 2004<sup>4</sup> témoigne d'un taux de rétention relativement élevé des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton (82,2%). À cet égard, la Faculté des arts et des sciences sociales se distingue tout particulièrement puisque 84,5% de ses diplômées et diplômés demeurent au Nouveau-Brunswick pour y poursuivre leur carrière professionnelle. Ces données nous paraissent refléter le fait que les formations que nous offrons, tant dans les disciplines fondamentales que les formations professionnelles, correspondent adéquatement aux besoins des employeurs de la province. Il serait tout aussi pertinent de souligner que le sens de l'identité, qui est en grande partie construit par le développement des *savoirs sur la communauté* à la Faculté des arts et des sciences sociales, figure de manière primordiale parmi les facteurs favorisant la rétention des diplômées et diplômés dans la province. Un autre facteur réside bien sûr dans la possibilité de travailler dans son domaine d'études, ce qui n'est pas aussi évident dans tous les domaines.

Si la reconnaissance au sein de la communauté s'avère être un facteur déterminant au moment du choix de carrière, la valorisation auprès des employeurs locaux, du diplôme et des formations suivies à l'Université de Moncton, notamment celles dans les disciplines fondamentales, l'est tout autant. Le gouvernement provincial aurait, de ce fait, intérêt à développer une stratégie

---

<sup>2</sup> «Le Canada, les arts libéraux et la nouvelle économie», Tribune libre, *Fédération canadienne des sciences humaines*, p. 1, <http://www.fedcan.ca/print.cfm?q=francais/fromold/lettertoeditor.cfm>, 04-04-2007.

<sup>3</sup> Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, *Document de réflexion*, Frédéricton, mars 2007, p. 12.

<sup>4</sup> Carole Essiembre, *Situation professionnelle en 2005 des diplômées et des diplômés du baccalauréat de 2004 : rapport sommaire*, Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE), mars 2006, Moncton.

d'autosuffisance axée sur la valorisation des ressources humaines qualifiées et formées à la réflexivité, déjà présentes au Nouveau-Brunswick; une telle stratégie contribuerait certainement à attirer quelques-unes des nombreuses entreprises à la recherche de ce type d'expertise. Il serait tout aussi pertinent de promouvoir le bilinguisme – compétence incontournable à l'échelle mondiale – d'une grande partie de nos finissantes et finissants. Le gouvernement pourrait de plus faire état de la qualité de vie qui s'offre à ceux et celles intéressés à s'établir dans la province et reconnaître, dans un même temps, la contribution de nos diplômées et diplômés à la vitalité culturelle de la province grâce, en outre, aux formations offertes dans le domaine des arts et des lettres.

Bien qu'incomplète, cette liste de personnalités ayant étudié à la Faculté des arts et des sciences sociales nous rappellera l'apport remarquable de ses finissantes et finissants à l'épanouissement économique, politique, social et culturel de la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick :

- Herménégilde Chiasson, Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick (Français et arts visuels, 1967),
- Bernard Lord, premier ministre du N.- B. de 1999 à 2006 (Économie, 1988),
- Denis Losier, ancien ministre provincial du Développement économique et du tourisme; président, directeur général de l'Assomption Vie, (Économie, 1974),
- Yvon Fontaine, recteur de l'Université de Moncton (Science politique, 1977),
- Jimena Vergara, animatrice à la Société Radio-Canada (Information-communication, 1990),
- Monique Collette, Présidente de l'APECA (Agence de promotion économique du Canada Atlantique (Traduction, 1974),
- Gilles Beaulieu, v.-p. planification et opérations Régie régionale de la santé Beauséjour - (Philosophie, 1977 et Administration publique, 1983),
- Brenda MacPherson, ancienne présidente de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et coordinatrice provinciale pour le programme de services de défense des malades (Travail social, 1989),
- L'honorable Michel Bastarache, Juge de la Cour suprême du Canada (BA ès arts, 1967).

### **Promotion de la formation universitaire et attentes à l'égard de la formation postsecondaire**

On reconnaît sans hésitation les besoins de formation dans les métiers dits qualifiés (métiers de la construction, techniques dans le domaine de la justice, secrétariat, design, etc). Cependant, les solutions envisagées, afin de contrer la pénurie de main d'oeuvre spécialisée en ces domaines, ne devraient pas se réaliser au détriment des formations axées sur la conception et la création de savoirs à l'université, telles qu'on les trouve dans les sciences humaines, sociales et dans les arts.

Tel que mentionné plus haut, les diverses formations offertes à la FASS, de même que les infrastructures de recherche qui s'y rattachent, demeurent profondément ancrées dans les besoins de la province et, plus spécifiquement, dans ceux de la société acadienne. Tant les programmes offerts dans les disciplines fondamentales et les beaux-arts que les programmes professionnels répondent aux multiples défis devant être relevés par les communautés acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. La cohésion sociale, les préoccupations identitaires et la nécessité de

développer, voire préserver un espace économique, politique et culturel à la mesure des aspirations d'une population en milieu minoritaire, sont autant de domaines susceptibles de bénéficier non seulement des connaissances acquises par les diplômées et diplômés de la Faculté des arts et des sciences sociales, mais également de leur capacité à poser un jugement critique sur leur milieu et leurs actions, tout comme de leur habileté à développer les outils nécessaires à la résolution de problèmes auxquels leur vie professionnelle les amènera à répondre.

Il est certain que l'arrimage entre la formation et la recherche reliées à nos programmes d'une part et la société acadienne d'autre part nécessite une réévaluation constante des besoins et des ressources disponibles. Cela dit, la restructuration de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick devrait s'assurer de préserver la relation privilégiée existant déjà entre ces deux instances. Rappelons, à titre d'exemple, que 88,1 % des diplômées et diplômés de la Faculté des arts et des sciences sociales ayant choisi de poursuivre leur carrière professionnelle au Nouveau-Brunswick, ont confirmé l'importance et l'utilité de leur formation générale, alors que 84,7% croyaient que leur formation universitaire les avaient préparés adéquatement et de façon pertinente à assumer leurs tâches professionnelles<sup>5</sup>.

Ces statistiques confirment, en fait, l'adéquation entre les formations (fondamentales, artistiques et professionnelles), la recherche et les besoins dans le milieu de l'emploi. Demeurer à l'écoute de nos étudiantes et étudiants comme de leurs futurs employeurs constitue, à la FASS, une de nos priorités. À cet égard, le domaine de la traduction s'avère être exemplaire. Parmi les formations professionnelles que nous offrons, celles dispensées dans ce domaine s'insèrent parfaitement dans le développement d'une économie du savoir. L'industrie de la traduction au Nouveau-Brunswick est une industrie vitale et en plein essor où œuvrent des gens qui ont obtenu une formation générale solide ainsi qu'une formation spécialisée en traduction, pour la plupart à l'Université de Moncton. À l'heure actuelle, on compte environ 165 traducteurs et traductrices agréés dans la province et le Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick vient d'obtenir une subvention de près d'un million de dollars de l'APECA (mars 2007) en vue de stimuler la création et l'expansion de cabinets de traduction. La formation spécialisée qu'obtiennent les diplômées et diplômés en traduction leur permet enfin d'occuper des postes où les exigences linguistiques sont élevées et de travailler dans un environnement hautement technologisé.

Nous n'avons ici mentionné que la pertinence des programmes en traduction, mais il faudrait également mentionner l'importance et le rôle de la formation dans les arts et les disciplines fondamentales. Que seraient le Nouveau-Brunswick et la société acadienne sans les artistes en arts visuels, les chanteurs, les comédiens, les journalistes et les commentateurs de radio et de télévision ; autant d'intervenants sociaux et culturels qui assurent une visibilité nationale et internationale entre autres aux communautés acadienne et francophone, se trouvant en milieu minoritaire. Leurs œuvres et leur engagement contribuent quotidiennement à la richesse et à l'épanouissement de la société francophone et acadienne. Sans ces contributions, elle serait réduite à sa plus petite expression, dépouillée de sa vitalité sociale, culturelle et économique, car il ne faut pas oublier que les arts ont aussi un impact économique fort important

---

<sup>5</sup> Carole Essiembre, *Situation professionnelle en 2005 des diplômées et des diplômés du baccalauréat de 2004 : rapport sommaire*, Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE), mars 2006, Moncton, p. 13.

## **La recherche dans les institutions de formation postsecondaire**

Un des aspects tout aussi essentiel de la contribution des formations fondamentales et professionnelles de la FASS à la province est celui de la recherche et de l'ouverture aux études supérieures. La présence de programmes de deuxième et troisième cycles en études littéraires et en sciences du langage, en philosophie, en histoire, mais aussi en administration publique et en travail social, permet non seulement à ceux et celles désirant se spécialiser de pouvoir le faire dans la langue de leur choix et au sein de leur milieu, mais également de pouvoir accéder à des programmes spécialisés à l'extérieur de la province.

La recherche à l'Université de Moncton et, plus particulièrement, à la FASS, contribue, dans un même élan, à identifier et à développer des créneaux propres à la région Atlantique, à la société acadienne en particulier. Le développement de cette spécificité locale ne signifie pas pour autant que la recherche fonctionne en vase clos. Au contraire, la très grande majorité des chercheurs et chercheuses de la Faculté sont intégrés dans des réseaux de recherche plus vaste et travaillent tant à développer une expertise dans leur domaine spécifique qu'à s'insérer dans des problématiques plus larges, reflétant les enjeux à la fois économiques, sociaux et culturels de la mondialisation.

Pouvoir travailler dans la langue de son choix ; pouvoir effectuer ses recherches en français et s'ouvrir aux réseaux francophones ailleurs au Canada et dans le monde, devrait faire partie des aspects essentiels d'une politique globale sur la recherche postsecondaire au Nouveau-Brunswick, car il ne faut pas se leurrer, la collaboration bilingue entre chercheurs et chercheuses dans la région Atlantique se traduit le plus souvent par un usage presque exclusif de l'anglais. De ce fait, il appert essentiel de maintenir et de développer la capacité de recherche à l'Université de Moncton, ainsi qu'à la FASS. La responsabilité du milieu des affaires et des gouvernements provincial et fédéral à cet égard est significative et devra être assumée sans naïveté à la lumière des expériences difficiles en ce domaine et dans le plus grand respect des droits des minorités.

## **Différenciation et collaboration entre les diverses institutions de formation postsecondaire**

Si les formations et la recherche dans les domaines des sciences humaines, des sciences sociales et des arts répondent, comme nous l'avons démontré, aux besoins de la société francophone et acadienne et, par extension, à ceux de la province en ce qui a trait au développement d'une économie du savoir, elles ne peuvent toutefois assurer les besoins en formation pour les métiers qualifiés. Ce mandat relève plus spécifiquement du réseau des collèges communautaires qui a justement été créé pour offrir des formations pratiques, devant mener rapidement (en moyenne deux ans) au marché du travail.

Les compétences spécifiques aux universités et aux collèges se présentent ainsi comme les deux volets complémentaires d'une infrastructure devant assurer le fonctionnement et le développement économique, social, culturel et technique d'une région donnée. Cependant, d'importantes difficultés peuvent surgir lorsque le mandat de chaque institution n'est pas clairement défini. À ce titre, il nous paraît essentiel d'envisager la mise en place d'un dispositif pouvant se traduire par une loi cadre, destinée à définir et délimiter clairement le mandat des universités et du réseau collégial dans la province. Les zones grises où l'on ne peut distinguer ce qui relève précisément de chaque institution mènent inévitablement à la concurrence et aux

conflits, lesquels ne servent au bout du compte ni les étudiantes et étudiants, ni les employeurs, ni la société dans son ensemble.

Les formations et la recherche dans les disciplines fondamentales, ainsi que dans les beaux-arts et les disciplines professionnelles, où l'accent est mis sur la réflexivité et la création de savoirs, devraient rester le propre de l'université et de facultés universitaires comme celle des arts et des sciences sociales. Elles demeurent sans équivoque la porte d'entrée à une économie du savoir. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut y avoir de collaboration entre les collèges et les universités. La FASS offre déjà un programme de formation appliqué dans le domaine du design d'intérieur, où la formation pratique est offerte au collège (deux ans) et la formation plus générale et théorique à l'Université (deux ans). Si ce type de programme a sa raison d'être, il ne devrait pas pour autant être généralisé et il serait préférable de le limiter à des domaines précis, où la valeur ajoutée ne fait aucun doute. Créer des institutions passerelles, où le niveau et les objectifs spécifiques des formations offertes ne seraient plus distinctes, ne pourrait que contribuer à susciter la confusion auprès de la société, des jeunes et de leurs futurs employeurs. Elle pourrait de plus mener à la dévaluation des diplômes obtenus tant dans les collèges que les universités, ainsi qu'à la déprofessionnalisation de certaines professions qui exigent non seulement une solide formation générale, mais aussi une formation spécialisée et avancée.

### **En guise de conclusion**

En raison des facteurs évoqués par les Commissaires dans leur document de travail sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, à savoir l'accroissement des coûts, le vieillissement de la population et la nécessité, pour la province, d'augmenter sa participation à l'économie du savoir, il est plus que jamais essentiel d'investir dans le domaine de l'éducation et plus spécifiquement dans celui des disciplines fondamentales. Il est tout aussi important de définir clairement la vocation respective des collèges et des universités et de favoriser non pas la concurrence, mais la complémentarité. C'est uniquement dans la mesure où le gouvernement tiendra compte des finalités respectives de ces deux types d'institution qu'il sera en mesure de garantir l'accès au savoir et aux diverses formations requises, afin d'assurer la prospérité de la province et, par extension, celle des communautés francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick. L'essor économique, culturel, social et politique de la province, de même que la participation du Nouveau-Brunswick à l'économie du savoir, dépendra en grande partie de la place et de la reconnaissance qui sera accordée non seulement aux formations professionnelles, mais également aux formations relevant de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines fondamentales. À cet égard, les divers programmes offerts à la Faculté des arts et des sciences sociales, continueront de favoriser le développement d'aptitudes intellectuelles (esprit critique, capacité à s'exprimer, créativité) et de préparer les étudiantes et étudiants à leur carrière professionnelle, ainsi à leur rôle de citoyen et citoyenne responsable. Enfin, l'accessibilité aux études et à la recherche en français dans les disciplines fondamentales restera garante de l'enrichissement social et culturel des communautés francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick.